

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B389-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B389

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie IP et de services de maintenance pour les sites de la C.P.A. (n°13M067)

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_12

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Monique SLISSA

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie IP et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix (n° 13M067)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La DSITAE se place dans la perspective de faire évoluer ses infrastructures de téléphonie sur IP (TOIP) et du réseau informatique, dont les cœurs de réseaux utilisés commencent à être insuffisants du fait du développement des activités de la CPA, et en acquérir de nouveaux.

Le présent marché devra donc permettre une amélioration des services rendus aux usagers en termes de fiabilité, de résilience et de performance, et le renouvellement des contrats de maintenance.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le présent rapport porte sur un marché de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie sur IP et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix.

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement et Tranches :

Le marché ne comporte pas de lots et n'est pas décomposé en tranches.

Prix :

Il s'agit d'un marché à prix mixtes.

Une partie A est rémunérée à prix global et forfaitaire, quelles que soient les quantités exécutées, et une partie B est rémunérée à prix unitaires sur bons de commande émis en fonction des besoins. Les prestations de la partie B seront rémunérées par application des prix du Bordereau et/ou du (es) catalogue (s) du fournisseur aux quantités réellement exécutées. Le montant total de la partie à prix unitaires s'inscrira dans la limite des seuils minimum et maximum indiqués en page de garde de l'acte d'engagement.

Pour la partie A à prix forfaitaire, les prix sont fermes et actualisables.

Pour la partie B, à prix unitaires, les prix sont révisibles annuellement, à la date anniversaire du marché. Certains prix spécifiques du BPU sont ajustables à la hausse comme à la baisse à chaque mise à jour des prix publics de référence du catalogue ou de la grille tarifaire.

Mode d'exécution du marché :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute en partie (pour la partie B) par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants définis à l'acte d'engagement et valables pour la durée totale du marché (5 ans) :

Montant minimum : 100 000 € HT

Montant maximum : 250 000 € HT

Durée du marché :

La durée du marché est de 5 ans fermes à compter de la notification du marché.

Estimation du marché :

Pour la partie A (forfaitaire) : 140 000 euros HT sur 5 ans

Pour la partie B (à prix unitaires) : 28 000 euros HT/an soit 140 000 euros HT sur 5 ans.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 14/06/2013, a été publié sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E du 19/06/2013
- B.O.A.M P du 18/06/2013
- La Marseillaise du 19/06/2013
- La Plate-forme achatpublic.com du 14/06/2013

sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 60%
- 2 – Valeur technique - coefficient 40%

La date limite de réception des offres était fixée au 29 juillet 2013 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 septembre 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° **13M067** de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie sur IP et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix à la société **AXIANS SYSTELCOM** pour un montant global et forfaitaire, pour la partie A, de **84.297,51** euros HT, et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE, pour la partie B, de **178.341,30** euros HT, sachant que le montant définitif du marché pour cette partie sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé et relatif à la fourniture, la mise en œuvre de systèmes de téléphonie sur IP et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M067 de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie sur IP et de services de maintenance pour les sites de la Communauté du Pays d'Aix attribué à la société **AXIANS SYSTELCOM** pour un montant global et forfaitaire de **84.297,51 euros** HT pour la partie A, et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **178.341,30 euros** HT pour la partie B, sachant que le montant définitif du marché pour cette partie sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux sections d'investissement du budget de la CPA Fonction 020 - Nature 2183 ; 2051 Opération/nature : DI900-6 et de fonctionnement du budget de la CPA, nature 6156 et 61558 et 611.

2013_B389

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de fourniture, de mise en œuvre de systèmes de téléphonie IP et de services de maintenance pour les sites de la C.P.A. (n°13M067)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI



08 OCT. 2013